

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-09-057

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Nombre d'absent(s) : 6  
Nombre de pouvoir(s) : 6

#### **Vote :**

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 3  
Ne vote(nt) pas : 0

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2025

#### **Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Christiane CLUZEL, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

#### **Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Serge TRIIOULEYRE, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

#### **Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Serge TRIIOULEYRE pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Marc COMBETTE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : DEPARTEMENT DE LA LOIRE – APPEL A PARTENARIAT – LABELLISATION VILLAGE SPORT NATURE - APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250918-2025-09-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025  
Publication : 25/09/2025

La Commune de Saint-Marcellin-en-Forez souhaite déposer sa candidature pour la labellisation « Village Sport Nature » dans le cadre de l'Appel à Partenariat 2025 « Sport Nature » proposé par le Département de la Loire.

Les sports et loisirs de pleine nature sont aujourd'hui l'une des composantes identitaires de l'offre touristique départementale et cette filière représente, au niveau national, un marché en pleine expansion.

La définition de l'activité de sport et loisirs de pleine nature touche à la fois les champs du tourisme et des sports. Selon la définition du Ministère des Sports, il s'agit « d'activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier, terrestre, aquatique ou aérien, aménagé ou non ».

Initialement réservées à une clientèle « d'experts », ces activités attirent de plus en plus de « découvreurs » en recherche d'évasion et d'émotion. Les espaces de pratique ne se limitent plus à la montagne ou au littoral et les zones rurales sont de plus en plus concernées par ce phénomène.

Pour attirer cette clientèle potentielle dans un contexte de compétitivité fort entre les territoires, il convient de la séduire et de l'accueillir avec une offre adaptée à ses attentes.

Lors du vote du budget Prévisionnel de 2017, l'Assemblée départementale a fait de la « nature active » une des composantes prioritaires de la stratégie de développement touristique.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Accompagner les collectivités dans une démarche de progrès et dans la qualification, professionnalisation de l'accueil et de la prestation ;
- Concentrer l'offre pour accroître sa visibilité et se donner les moyens de mettre en œuvre des actions de promotion ciblées et adaptées ;
- Générer des retombées économiques sur les territoires ;
- Valoriser des sites et des aménagements (équipements sportifs de pleine nature, bâtiments communaux, hébergements...) et favoriser l'accès aux pratiques sportives de pleine nature,
- Construire et proposer une offre de pratique toute saison.

L'obtention du label permettra à la commune de :

- Être visible et reconnue dans sa démarche de structuration d'une offre de pratique de qualité,
- Bénéficier d'actions de communication et de promotion mises en œuvre par l'ADT (Agence de Développement Touristique) et/ou le Département,
- Fidéliser les pratiquants,
- Renvoyer auprès du public une image de destination sportive et de loisirs.

Bénéficiant d'un environnement naturel riche, entre monts et forêts, la commune de Saint Marcellin en Forez a su, de son côté, mettre en valeur ses atouts pour encourager la pratique sportive de pleine nature : sentiers de randonnée balisés, Aventure du rail, chemins VTT, voies vertes, animations sportives tout public et événements organisés avec les associations locales.

La volonté municipale est de promouvoir un mode de vie actif, respectueux de l'environnement, inclusif et intergénérationnel. Cette labellisation constituerait une reconnaissance du travail mené par la commune et ses associations, et permettrait d'aller encore plus loin dans le développement de projets futurs.

Ainsi, la commune envisage d'aménager des vestiaires à l'espace le Moulin afin d'obtenir la labellisation « Village Sport Nature ».

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 100 000 € HT.

Le plafond des aides attribuées pour la labellisation « Village Sport Nature » est de 80 000 € HT maximum avec un taux de subvention maximum fixé à 50 %, soit 40 000 €.

Aussi, il est proposé de solliciter une demande d'aide à hauteur de 40 000 € auprès du Département de la Loire au titre de l'Appel à Partenariat 2025 « sport Nature ».

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

| DEPENSES H.T.                              |                  | RECETTES H.T.    |                  |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Aménagement vestiaire à l'espace le Moulin | 100 000 €        | AAP Sport Nature | 40 000 €         |
|                                            |                  | Auto-financement | 60 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>100 000 €</b> | <b>TOTAL</b>     | <b>100 000 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres par 23 voix pour, 3 abstentions, (Martine CHARLES, Claude TOUILLOUX, Marc COMBETTE) décide de :

- Approuver la demande de labellisation « Village Sport Nature » pour la commune de St Marcellin en Forez
- Arrêter le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire pour la labellisation « Village Sport Nature » pour un montant de 40 000 €
- Préciser que les crédits seront prévus au budget **2026** de la commune ;
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 22 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON

